



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 juillet 2024 à 19 h  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheur  
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

---

**Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement**

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier: Offre ses condoléances aux familles des deux personnes décédées accidentellement au cours des dernières semaines dans l'arrondissement.  
Nouvelle signalétique et marquage des bordures pour renforcer les interdictions de stationner à 5 mètres des intersections (20.11).  
Consultation publique de l'OCPM à la fin du mois d'août au sujet du premier Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).  
Séance d'information au sujet du projet de service d'hébergement d'urgence pour personnes itinérantes en collaboration avec le CIUSS, un organisme communautaire et l'arrondissement.
- Madame Effie Giannou: Offre ses condoléances à la famille et aux proches des deux personnes qui ont perdu la vie accidentellement.  
Importance de prioriser la sécurisation aux abords des écoles du district de Bordeaux-Cartierville.  
Souhaite la bienvenue aux personnes qui ont tout récemment emménagé dans le district de Bordeaux-Cartierville.  
Remplacement du marché Bordeaux-Cartierville par un Marché itinérant les mercredi, jeudi et vendredi de l'été.  
Inauguration du parc Avila-Vidal qui vient d'être réaménagé.  
Programmation estivale d'activité gratuite dans l'arrondissement.
- Madame Nathalie Goulet: Financement de plusieurs actions de transition pour atténuer les effets des changements climatiques 520 k\$ (20.01).

Projet d'agriculture urbaine : troisième projet de jardin nourricier à l'école Évangéline (20.03)  
Soutien financier aux Tables de quartier (20.08)  
Création de trois nouvelles murales au coût de 28 k\$ (20.10)  
Événements : Programmation d'activités estivales gratuites; programmation du Parcours Gouin; Les Mercredis pique-nique au parc Tolhurst et le Marché Ahuntsic-Cartierville (MAC).

Madame Julie Roy: Adoption du Plan particulier d'urbanisme du District central (40.04)  
Programmation estivale de la place publique station Youville tous les jeudis et samedis de l'été.

Monsieur Jérôme Normand: Entente de partage des plateaux sportifs du Collège Mont-Saint-Louis (20.06) et réfection du terrain synthétique au parc des Hirondelles en collaboration avec le Collège Regina Assumpta.  
Soirée de rétroaction à la suite de la consultation au sujet du réaménagement du parc Sault-au-Récollet en 2025.  
Mise à sens unique de la rue Prieur à l'est de l'avenue Papineau.  
Début des travaux de la bibliothèque Cœur-Nomade le 11 juin dernier et soirée d'information aux riverains en raison de l'importance desdits travaux.

10.02

---

#### Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande

10.03

---

#### Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

---

#### Période de questions du public

À 19 h 22 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

|                    |  |
|--------------------|--|
| Jean Beaudet       | Mode de sélection des questions lors des séances d'information.    |
| Louise Charron     | Projet de refuge 24/7 pour personnes itinérantes.                  |
| Michel Desrosiers  | Projet de refuge 24/7 pour personnes itinérantes.                  |
| Marcel Tremblay    | Mise à sens unique de la rue Prieur, à l'est de l'avenue Papineau. |
| Nicole Beauvais    | Cérémonie religieuse dans le parc des Hirondelles.                 |
| Michèle Sirois     | Cérémonie religieuse dans le parc des Hirondelles.                 |
| Danielle Jasmin    | Cérémonie religieuse dans le parc des Hirondelles.                 |
| Pascale Lafrenière | Projet de refuge 24/7 pour personnes itinérantes.                  |
| Jean Perron        | Interdiction d'implanter un stationnement en façade.               |
| Gilles Larocque    | États financiers 2023, surplus et utilisation des réserves.        |
| Alexandre Caron    | Sécurisation des intersections et bollards de protection.          |

Marie-Christine Morisset Langue de communication et distribution de feuillets d'information.  
Jean-Paul Dubreuil Implantation de minimaisons pour personnes itinérantes.  
Serge Pozzo di Borgo Financement du transport public et taxe sur l'immatriculation.

Formulaire en ligne :

Anne-Catherine Couture Apaisement de la circulation à l'angle Acadie / De Salaberry.  
Christian Viau Plan de relance de Youville.  
Richard Williams Installation de dos d'ânes sur la rue Legendre.  
Rosa Valentini Vitesse excessive sur la rue Sauvé, entre les rues Meilleur et Birnam.  
Iris Perez Plan de réaménagement du parc Jean-Martucci.

Cette période de questions prend fin à 21 h 03.

10.05

---

#### **Période de questions des membres du conseil**

Aucune question

10.06

---

#### **CA24 09 0176**

##### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

#### **CA24 09 0177**

##### **Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

---

**CA24 09 0178**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour des travaux de déminéralisation, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement - Dépense totale de 519 388,07 \$, taxes incluses (contrat : 389 075,40 \$ + contingences : 38 907,54 \$ + incidences : 91 405,13 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-010 - 5 soumissionnaires.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de déminéralisation, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 389 075,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-010;
2. d'autoriser une dépense de 38 907,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 91 405,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Ventec inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 66 % par le budget participatif et 34 % par le budget de la forêt urbaine du Service des grands parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1247930003

---

**CA24 09 0179**

**Autoriser une dépense additionnelle de 3 671,53 \$, taxes incluses, pour les travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CA23 09 0120/CM23 0743), majorant ainsi le montant total du contrat de 196 813,37 \$ à 200 484,90 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 3 671,53 \$, taxes incluses, pour les travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CA23 09 0120/CM23 0743), majorant ainsi le montant total du contrat de 196 813,37 \$ à 200 484,90 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1231026005

---

**CA24 09 0180**

**Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour les travaux d'aménagement du jardin nourricier Évangéline - Dépense totale de 327 341,85 \$, taxes incluses (contrat : 211 765,32 \$ + contingences : 21 176,53 \$ + incidences : 94 400 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-009 - 6 soumissionnaires.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du jardin nourricier Évangéline, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 211 765,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-009;
2. d'autoriser une dépense de 21 176,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 94 400 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1247189004

---

#### **CA24 09 0181**

**Accorder un contrat à Montréal Scellant inc. pour les travaux de sécurisation de l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Filion par la mise en place d'arrêts et d'un refuge pour piéton localisés sur le territoire de l'arrondissement - Dépense totale de 408 285,65 \$, taxes incluses (contrat : 323 610,93 \$ + contingences : 32 361,09 \$ + incidences : 52 313,63 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-013 - 4 soumissionnaires.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder à Montréal Scellant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de sécurisation de l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Filion par la mise en place d'arrêts et d'un refuge pour piéton localisés sur le territoire de l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 323 610,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-013;
2. d'autoriser une dépense de 32 361,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 52 313,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Montréal Scellant inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1245456004

---

#### **CA24 09 0182**

**Modifier la résolution CA23 09 0352 adoptée le 13 décembre 2023 afin d'y corriger le montant du contrat / Autoriser une dépense additionnelle de 6105,77 \$ à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Protection Incendie Vision 360 inc. pour l'installation de gicleurs dans les ailes nord et ouest du Centre culturel et communautaire de Cartierville, majorant ainsi la dépense totale, après correction, de 124 132,17 \$ à 130 237,94 \$ / Imputation à la réserve immobilière (9622,86 \$, net de ristournes).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. de modifier la résolution CA23 090352, adoptée le 13 décembre 2023, comme suit:
  - en remplaçant dans l'objet le libellé « Dépense totale de 119 699,66 \$, taxes incluses (contrat : 108 817,87 \$ + contingences : 10 881,79 \$) / Imputation à la réserve immobilière (109 301,74 \$, net de ristournes) » par « Dépense totale de 124 132,17 \$, taxes incluses (contrat : 113 250,38 \$ + contingences : 10 881,79 \$) / Imputation à la réserve immobilière (113 349,21 \$, net de ristournes);
  - en remplaçant, au point 1, le montant de « 108 817,87 \$ » par « 113 250,38 \$ »;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 6105,77 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences, majorant ainsi le budget de contingences de 10 881,79 \$ à 16 987,56 \$ et la dépense totale, après correction, de 124 132,17 \$ à 130 237,94 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1231026007

---

#### CA24 09 0183

**Approuver la convention de location à intervenir avec le collège Mont-Saint-Louis, pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour l'utilisation de ses plateaux sportifs pour une somme maximale de 753 402,17 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la convention de location à intervenir avec le collège Mont-Saint-Louis, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour l'utilisation de ses plateaux sportifs, pour une somme maximale de 753 402,17 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1243060021

---

#### CA24 09 0184

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 8076 \$ aux organismes suivants : Association de baseball Ahuntsic Cartierville (1077 \$), Le Club Hakudokan inc. (2000 \$) et Club de patinage de vitesse Montréal-Ahuntsic (CPVMA) (4999 \$) dans le cadre du programme sport 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 8 076 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du programme sport 2024 :

| Organisme   | Montant |
|---|---------|
| Association de baseball Ahuntsic Cartierville         | 1077 \$ |
| Le Club Hakudokan inc.                                | 2000 \$ |
| Club de patinage de vitesse Montréal-Ahuntsic (CPVMA) | 4999 \$ |

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1246418004

**CA24 09 0185**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (31 723 \$) et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) (35 003 \$), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les conventions à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local :

| Organisme   | Montant   |
|---|-----------|
| Solidarité Ahuntsic   | 31 723 \$ |
| Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) | 35 003 \$ |

2. d'approuver les deux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56 % par la ville centre et à 44 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1243060013

**CA24 09 0186**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 3500 \$ à Festival des arts de ruelle afin de réaliser un spectacle déambulatoire dans le cadre du soutien financier en culture / Approuver la convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 3500 \$ à Festival des arts de ruelle afin de réaliser un spectacle déambulatoire dans le cadre du soutien financier en culture;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1244465002

---

#### CA24 09 0187

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 28 000 \$ aux organismes suivants : Table de concertation-jeunesse Bordeaux-Cartierville (8000 \$), Société de développement commerciale District central (10 000 \$) et Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville (10 000 \$) pour la réalisation de murales / Approuver les conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (8000 \$).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 28 000 \$ aux organismes ci-après désignés pour la réalisation de murales :

| Organisme   | Montant   |
|---|-----------|
| Table de concertation-jeunesse Bordeaux-Cartierville  | 8000 \$   |
| Société de développement commerciale District central | 10 000 \$ |
| Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville             | 10 000 \$ |

2. d'approuver les trois conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1246418005

---

#### CA24 09 0188

**Accorder un contrat à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Marquage) pour des travaux de marquage des bordures de trottoir sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement - Dépense totale de 153 664,09 \$, taxes incluses (contrat : 139 694,63 \$ + contingence : 13 969,46 \$) - Appel d'offre public 24-20512 - 1 soumissionnaire / Imputation à la réserve développement (140 315,80 \$, net de ristournes).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier



appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Marquage), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de marquage des bordures de trottoir sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 694,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 24-20512;
2. d'autoriser une dépense de 13 969,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1245510002

---

#### CA24 09 0189

**Modifier la résolution CA24 09 0140, adoptée le 10 juin 2024, afin d'y corriger la nature des contrats attribués.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA24 09 0140, adoptée le 10 juin 2024, en remplaçant, dans la colonne Contrat, les mots :

- « Arbres hors réseau HQ – Lot 1 » par « Arbres sous réseau HQ – Lot 1 »;
- « Arbres sous réseau HQ – Lot 2 » par « Arbres hors réseau HQ – Lot 2 »;
- « Arbres sous réseau HQ – Lot 3 » par « Arbres hors réseau HQ – Lot 3 »;
- « Arbres sous réseau HQ – Lot 4 » par « Arbres hors réseau HQ – Lot 4 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1249924001

---

#### CA24 09 0190

**Autoriser le transfert d'un montant de 46 909,80 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes, pour l'exécution des travaux de démolition et d'enlèvement des gradins et la rénovation de la salle de spectacle de l'édifice Albert-Dumouchel, dans le cadre du contrat accordé à Deroc Construction inc.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser le transfert d'un montant de 46 909,80 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes, pour l'exécution des travaux de démolition et d'enlèvement des gradins et la rénovation de la salle de spectacle de l'édifice Albert-Dumouchel, dans le cadre du contrat accordé à Deroc Construction inc.;

de procéder au virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1249552001

---

**CA24 09 0191**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024.**

Attendu qu'un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1245486006

---

**CA24 09 0192**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 800 \$ aux organismes suivants : Mon Nouveau Bercail (200 \$) et Îlot 84 (600 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 800 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

| Organisme           | Projet                                    | Montant |
|---------------------|---|---------|
| Mon Nouveau Bercail |   | 200 \$  |
| Îlot 84             | Pour projet de mesure du bruit des avions | 600 \$  |

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1244746006

---

**CA24 09 0193**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 3900 \$ à Îlot 84, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 3900 \$ à Îlot 84, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1243060020

---

**CA24 09 0194**

**Affecter une somme de 60 000 \$, net de ristournes, provenant de la réserve développement à la 4<sup>e</sup> édition du Budget participatif.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter une somme de 60 000 \$, net de ristournes, provenant de la réserve développement à la 4<sup>e</sup> édition du Budget participatif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1248313003

---

**CA24 09 0195**

**Autoriser le Service des affaires juridiques à régler hors cour la poursuite intentée contre FNX-Innov inc. et 2 Architectures inc. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix / Autoriser le directeur de la direction performance, greffe et services administratifs à signer tous documents y afférents.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le Service des affaires juridiques à régler hors cour la poursuite intentée contre FNX-Innov inc. et 2 Architectures inc. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix;

d'autoriser le directeur de la direction performance, greffe et services administratifs à signer tous documents y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1249880004

---

**CA24 09 0196**

**Affecter un montant total de 852 600 \$ provenant des surplus de gestion 2023 dans les réserves de l'arrondissement / Autoriser un virement d'un montant de 1 300 000 \$ de la réserve déneigement vers la réserve développement.**

Considérant l'adoption par le conseil municipal, le 18 juin 2024, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023 de la ville de Montréal;

Considérant que les surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 852 600 \$ pour l'exercice financier 2024;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'affecter un montant total de 852 600 \$ provenant des surplus de gestion 2023 dans les réserves de l'arrondissement;
2. d'autoriser un virement d'un montant de 1 300 000 \$ de la réserve déneigement vers la réserve développement;
3. de prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;
4. de procéder à la ventilation des surplus de 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1245486008

---

**CA24 09 0197**

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1243060009

---

### CA24 09 0198

**Autoriser la directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à approuver la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 3 juillet au 8 septembre 2024 et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser la directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à approuver, selon les critères prescrits au Guide des événements publics joint au dossier décisionnel, la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 3 juillet au 8 septembre 2024;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 3 juillet au 8 septembre 2024;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 3 juillet au 8 septembre 2024;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures des événements autorisés entre le 3 juillet au 8 septembre 2024;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la tarification du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la tarification du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 3 juillet au 8 septembre 2024;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 3 juillet au 8 septembre 2024;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 3 juillet au 8 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1243060019

---

**CA24 09 0199**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M.,c.O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 juin 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 10 juin 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M.,c.O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1242932001

---

**CA24 09 0200**

**Prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2024 et soumettre pour adoption, par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement, avec changements, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur District central.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 juin 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 10 juin 2024;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et de l'adoption du projet de règlement, des modifications ont été apportées audit projet et qu'une nouvelle copie du projet de règlement a été distribuée;

Considérant les commentaires exprimés lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2024, dont le procès-verbal est joint au dossier;

Considérant l'avis du Comité Jacques-Viger;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2024;

de soumettre, pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement, avec changements, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur District central.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1249570002

---

**CA24 09 0201**

**Demander au conseil municipal, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal (02-136), d'approuver la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant les numéros 1970, 1976 et 1980, boulevard Gouin Est - Lot 1 741 425 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003186215.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au conseil municipal, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal (02-136), d'approuver la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant les numéros 1970, 1976 et 1980, boulevard Gouin Est - Lot 1 741 425 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1249570008

---

**CA24 09 0202**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à modifier le projet particulier relatif à l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest (CA22 09 0252) afin d'autoriser la surhauteur et les retraits de la construction hors-toit – Lot 1 488 643 du cadastre du Québec - Zone 1293 - Demande de permis 3003346887.**

Attendu que, le 11 octobre 2022, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA22 09 0252 visant à autoriser la transformation et l'occupation d'un bâtiment industriel de deux étages en un bâtiment commercial de quatre étages aux fins de centre d'art;

Attendu que lors de l'assemblée publique de consultation, tenue le 27 juin 2024, il a été mentionné que le projet de modification déroge à l'article 22 (hauteur et retraits d'une construction hors-toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 22 (hauteur et retraits d'une construction hors-toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution visant à modifier le projet particulier autorisé par la résolution CA22 09 0252;

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 643 du cadastre du Québec et portant le numéro 333, rue de Port-Royal-Ouest, en plus de la transformation et de l'occupation du bâtiment aux fins de centre d'art (lieu de production et de diffusion artistique) catégorie d'usages C.4 (classe d'occupation C), une construction hors toit aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'usage « restaurant-café, avec débit de boisson alcoolique » est autorisé seulement à titre d'usage accessoire au centre d'art.

La transformation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

## **ANNEXE A**

Plans préparés par Atelier Barda architecture, estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 1<sup>er</sup> mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1249570006

---

### **CA24 09 0203**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville (règlement 04-047-251).**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville (règlement 04-047-251);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville (04-047-251).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1231066002

---

### **CA24 09 0204**

**Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'augmenter les hauteurs maximales permises pour le secteur TOD Bois-Franc, à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville au Plan d'urbanisme.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'augmenter les hauteurs maximales permises pour le secteur TOD Bois-Franc, à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville au Plan d'urbanisme;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu



d'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'augmenter les hauteurs maximales permises pour le secteur TOD Bois-Franc, à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville au Plan d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1231066003

---

**CA24 09 0205**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Filion, entre la rue Daigle et le boulevard Gouin Ouest.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Filion, entre la rue Daigle et le boulevard Gouin Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1248153006

---

**CA24 09 0206**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1249570009

---

**Affaires nouvelles**

Aucun dossier

70.01

---

**Levée de la séance**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 2 juillet 2024 est levée à 21 h 15.

70.02

---

Émilie Thuillier (S)

---

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement